

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU 17 FEVRIER 2024
RESIDENCE NOCHA
N° BCE 0818 336 639

1 Fixation du quorum

PERSONNES PRESENTES : 4 REUNISSENT 575/ 1000 èmes
PERSONNES REPRESENTEE(S): 4 REUNIS(SENT 0/ 1000 èmes
PERSONNE(S) ABSENTE(S): 0 REUNISSENT 425/1000 èmes
1.000 /1000 èmes

Copropriétaires présents ou représentés réunissent 575/1.000
Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2 Ouverture de la séance.

La séance est ouverte par le Président Monsieur à 10 h,35.

3 Fixation des divers.

Nettoyage du trottoir devant l'immeuble.
Placer un pictogramme interdit de stationner devant l'entrée des garages.

4 Approbation de l'ordre du jour.

L'assemblée à l'unanimité des voix approuve l'ordre du jour.

5 Rapport du gérant sur l'exercice 2023.

La gestion de l'immeuble n'a pas procuré de réelle difficulté durant l'exercice 2023.

6 Présentation des comptes de l'exercice 2023 par le syndic.

Au 31/12/2023 le solde en banque du **compte charges** est de 2.780,76 € + 672.29 € à nous verser soit **3.219,75 € net.**

Au 31/12/2023 le solde en banque du **compte réserve** est de 28.554,06 € - 120 € à vous rembourser, **soit un total de 28.434,06 € net**

Le syndic demande à la vérificatrice, Madame si elle a des remarques à formuler. Celle-ci déclare que les comptes de l'exercice 2023 ont été vérifiés et qu'ils sont conformes à la réalité et que l'assemblée peut les approuver sans réserve.

7 Approbation des comptes de l'exercice 2023.

L'assemblée à l'unanimité des voix approuve les comptes de l'exercice 2023.

8 Décharges au gérant et au conseil de gérance.

L'assemblée à l'unanimité des voix de donner décharge au gérant et au conseil de copropriété pour l'exercice 2023.

9 Reconnaissance des compétences du vérificateur aux comptes.

L'assemblée générale à l'unanimité des voix reconnaît que la vérificatrice aux comptes a toutes les compétences nécessaires pour examiner les comptes de la copropriété.

10 Fixation du budget charges courantes pour 2024.

L'assemblée a décidé à l'unanimité des voix d'adapter les montants des provisions pour l'exercice 2023. Ce montant sera précisé sur le décompte de chaque propriétaire.

11 Fixation du budget réserve pour 2024.

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir les montants des provisions versées pendant l'exercice 2023 et décide de faire remplacer les velux en toiture. Demander devis.

12 Remarques et doléances des locataires de l'immeuble.

Le syndic déclare à l'assemblée qu'il n'a reçu aucune remarque écrite.

13 Divers et communication.

Entretien chaudières, le syndic signale que l'entretien des chaudières a été effectué en février 2024, par la firme Climatic et chez Me Carion par la firme Ronveau, à l'exception de Madame absente.

Faire placer un pictogramme « interdit de stationner » devant l'entrée garages.

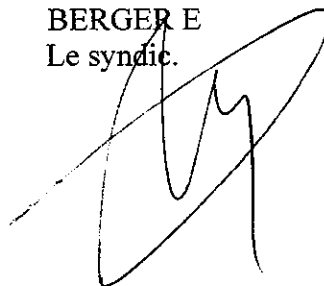
Faire nettoyer le trottoir devant l'immeuble.

14 Levée de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h10.

Signatures des copropriétaires présents.

BERGER E
Le syndic.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BERGER E', written over the printed name and title.